

ACID'ACTIV

*Base acide non moussante pour robot de traite
Détartrage actif à base d'acide phosphorique
Ref 1604*

1. PROPRIETES :

ACID'ACTIV est un produit liquide acide concentré non moussant.

Détergent puissant, il est utilisable sur les souillures organiques ou minérales.

ACID'ACTIV est un nettoyeur, détartrant et désincrustant des installations : robots de traite, tanks, circuits en laiterie.

ACID'ACTIV est utilisé pour les systèmes de nettoyage centralisés en robot de traite.

2. MODE D'EMPLOI :

La concentration d'utilisation est adaptée en fonction de l'importance des souillures

Matériel	Méthode	Concentration	Température	Temps
Robot de Traite	Circulation	0,5 à 1%	70°C à 95°C	2 à 10 minutes
Tanks Citernes	Circulation	0,5 à 3%	Ambiante à 60°C	2 à 30 minutes

Rincer ensuite abondamment à l'eau potable.

S'utilise en alternance avec BASE'ACTIV.

3. DOSAGE ET CONDUCTIVITE

a. Méthode de dosage colorimétrique – contrôle de la solution:

- Prendre 50 ml de produit à doser
- Ajouter 2 ou 3 gouttes d'indicateur coloré : phénolphtaléine (la solution devient incolore)
- Doser avec le réactif NaOH (N/2) jusqu'à coloration complète de la solution en rose

- Résultats volumique (V/V) :

Concentration en % volumique = chute de burette de NaOH (N/2) X f

Concentration en g/l = chute de burette de NaOH (N/2) X f X 10

f = Information non disponible, nous consulter si besoin (facteur de titrage volumique)

- Résultat massique (p/p) :

Concentration en % massique = chute de burette de NaOH (N/2) X f

Concentration en g/kg = chute de burette de NaOH (N/2) X f X 10

f = Information non disponible, nous consulter si besoin (facteur de titrage massique)

b. Mesure de la conductivité

La courbe de conductivité est à demander au service commercial.

ATTENTION :

- La mesure de la conductivité, pour certain produit est sensible à la dureté de l'eau. Bien vérifier votre dureté, et celle utilisée pour la courbe.
- La mesure de la conductivité se fait à 25°C. Utiliser de préférence, un conductimètre à compensation de température ou réguler à 25°C votre échantillon.
- Deux courbes de conductivités sont disponibles (pour les produits ayant une densité > ou < à 1).
- Veuillez vérifier si votre dosage se fait en volumique ou en massique.

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

Aspect :	Liquide limpide incolore
pH 1%:	2 +/- 0,5
Densité:	1,20 g/cm ³ +/- 0,02
Stockage :	Tenir à l'abri de la lumière, de la chaleur et du froid.
Contient parmi d'autres composants (Règlement (CE) N°648/2004) :	Inférieur à 5 % : agent de surface non ionique Entre 15 et 30 % : phosphates
Phosphates	150 g/L
Azote	11 g/L
DCO	20,62 g/L
DBO	3,5 g/L

5. CONDITIONNEMENT :

Bidon 24 Kg

6. PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Ne pas appliquer sur surfaces sensibles, peintes, et métaux légers (alu, cuivre, laiton, bronze, étain, fer).
 En cas de doute, faire un essai sur une petite surface à la concentration préconisée, laisser agir puis rincer abondamment. Ne pas appliquer sur le béton.
 Ne jamais mélanger ACID'ACTIV avec d'autres produits chimiques
 Produit strictement professionnel
 Formule déposée au centre anti-poison de Nancy (N°1604) : + 33 (0)3 83.22.50.50,
 N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59
 Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.hydrachim.com
 Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.
 Le pictogramme EVPHEL, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut-être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet.
 Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.
 Produit conforme à la législation relative aux procédés et aux produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objet destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux (décret 73138 du 12.02.1973 arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 08 septembre.1999).

N° de révision 21-09-2017 V2 (1604)